



## Agent immobilier : ce qu'il faut savoir sur le mandat

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 02/12/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 02/12/2020

Le mandat est l'une des pièces maîtresses qui va régir les relations avec vos clients. Pour que vous puissiez utilement vous en prévaloir, il doit respecter un formalisme précis et contenir des mentions obligatoires. Lesquelles ?

### Un mandat obligatoire pour l'agent immobilier

**L'agent immobilier...** Rappelons que l'agent immobilier est un mandataire qui intervient pour le compte d'un vendeur, un acquéreur, un propriétaire, etc. et qui est chargé de mettre en relation plusieurs personnes en vue de réaliser une transaction. Comme vous le savez, cette activité est strictement encadrée par la Loi, notamment en ce qui concerne la réglementation propre au mandat.

**... un intermédiaire...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Le mandat : un contrat écrit aux conditions impératives

**Plusieurs conditions.** Le mandat, qui va formaliser sur le plan juridique les relations entre l'agent immobilier et son mandant, suppose, pour sa validité et son opposabilité, le respect de strictes conditions.

**Forme du mandat...**

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE\_DROITE]